

RÉSOLUTION N° 460

DISTINCTIONS HONORIFIQUES INTERAMÉRICAINES
DANS LE SECTEUR RURAL 2008-2009

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Quinzième Réunion ordinaire,

VU:

Le rapport présenté par la Commission de sélection des candidats aux distinctions honorifiques dans le secteur rural (Commission des distinctions honorifiques), composée des pays suivants : Chili, El Salvador, Pérou, États-Unis et Saint-Vincent-et-Grenadines, lequel contient les recommandations de ladite Commission au Conseil pour l'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural correspondant à la période 2008-2009,

CONSIDÉRANT:

Que, comme en témoigne le rapport de la Commission des distinctions honorifiques, celle-ci a réalisé une analyse exhaustive des candidatures reçues, à la lumière du Règlement sur l'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural, et a recommandé de décerner les prix interaméricains dans les différentes catégories;

Que les personnes et les institutions recommandées par la Commission des distinctions honorifiques réunissent toutes les conditions et ont les mérites suffisants pour se voir décerner les distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural, en reconnaissance publique internationale à leur contribution méritoire au développement de l'agriculture et à l'amélioration de la vie rurale dans les Amériques;

Que le Conseil, en sa qualité d'organe suprême de l'IICA, est habilité à créer et à décerner, lorsque les circonstances le justifient, des distinctions honorifiques additionnelles qui ne sont pas établies dans le Règlement;

Que la Commission des distinctions honorifiques a recommandé au Conseil de créer et de décerner un prix spécial, à titre posthume, à Messieurs Assefaw Tewelde, du Mexique, et Roberto Villeda Toledo, du Honduras, en reconnaissance à leurs contributions extraordinaires à l'agriculture des Amériques,

DÉCIDE:

1. De décerner:
 - a) La Médaille agricole interaméricaine 2008-2009, à égalité, à Monsieur Roberto Rodrigues, du Brésil, et Monsieur Alejandro Bonifacio, de la Bolivie.
 - b) Le Prix interaméricain à la contribution de la femme au développement rural 2008-2009 à Madame Susana Mejillones, de la Bolivie.
 - c) Le Prix interaméricain à la contribution institutionnelle au développement agricole et rural 2008-2009 à la *Fundación de Comunicaciones, Capacitación y Cultura del Agro (FUCOA)*, du Chili.
 - d) Le Prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels 2008-2009 à Monsieur Rodolfo Bezerra de Meneses Lobato da Costa, du Brésil.
 - e) Le Prix interaméricain au producteur rural innovateur 2008-2009 à la Fédération de coopératives NGEN, du Chili.
 - f) Un prix spécial décerné, à titre posthume, à Messieurs Assefaw Tewolde, du Mexique, et Roberto Villeda Toledo, du Honduras, pour leurs réalisations et leurs contributions au développement de l'agriculture des Amériques.
2. De décerner les mentions honorifiques suivantes :
 - a) Dans la catégorie Prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels 2008-2009 à Mesdames Karen Latoya Tamasa, de la Jamaïque, et Carol Thompson, de la Barbade.
3. De remercier les États membres qui ont participé au processus d'identification et de désignation d'un groupe exceptionnel de candidats à l'octroi des Distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural 2008-2009.
4. De demander au Directeur général d'organiser, dans le cadre de la Quinzième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture, la cérémonie de remise des distinctions susmentionnées aux représentants des États membres dont sont ressortissants les lauréats susmentionnés.
5. De demander au Directeur général de remettre un prix spécial, à titre posthume, aux familles de Messieurs Assefaw Tewolde, du Mexique, et Roberto Villeda Toledo, du Honduras.
6. De recommander au Directeur général de s'efforcer d'obtenir et d'encourager, avec l'appui des membres de la Commission des distinctions honorifiques, un plus grand nombre de candidatures pour la prochaine attribution des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural.

7. De remercier les membres de la Commission des distinctions honorifiques pour le travail accompli et pour les recommandations judicieuses qu'ils ont suggérées au Conseil pour l'adoption des décisions relatives à l'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural 2008-2009.

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DE LA COMMISSION DE SÉLECTION DES CANDIDATS AUX DISTINCTIONS HONORIFIQUES DANS LE SECTEUR RURAL

Le 28 octobre 2009, s'est tenue à Montego Bay (Jamaïque), dans les locaux de l'Hôtel Ritz Carlson (Salon *Andrews*), la réunion de la Commission de sélection des candidats aux distinctions honorifiques dans le secteur rural (Commission des distinctions honorifiques), composée des pays suivants : Chili, El Salvador, Pérou, États-Unis et Saint-Vincent-et-Grenadines. La Commission a élu Président le Représentant du Pérou. Elle a examiné les 12 candidatures aux cinq prix interaméricains qui ont été présentées par différents pays.

Après avoir révisé et analysé la documentation, la Commission a décidé de recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) ce qui suit :

1) De décerner les prix suivants :

- La Médaille agricole interaméricaine 2008-2009, à partager à égalité, à Monsieur Roberto Rodrigues, du Brésil, et Monsieur Alejandro Bonifacio, de la Bolivie.
- Le Prix interaméricain à la contribution de la femme au développement rural 2008-2009 à Madame Susana Mejillones, de la Bolivie.
- Le Prix interaméricain à la contribution institutionnelle au développement agricole et rural 2008-2009 à la *Fundación de Comunicaciones, Capacitación y Cultura del Agro (FUCOA)*, du Chili.
- Le Prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels 2008-2009 à Monsieur Rodolfo Bezerra de Meneses Lobato da Costa, du Brésil.
- Le Prix interaméricain au producteur rural innovateur 2008-2009 à la Fédération de coopératives NGEN, du Chili.
- La mention honorifique dans la catégorie Prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels 2008-2009 à Mesdames Karen Latoya Tamasa, de la Jamaïque, et Carol Thompson, de la Barbade.

2) De décerner un prix spécial, à titre posthume, compte tenu de leurs mérites et leurs contributions remarquables à l'agriculture des Amériques aux deux candidats décédés, Messieurs Assefaw Tewolde, du Mexique, et Roberto Villeda Toledo, du Honduras, et de demander au Conseil de charger le Directeur général de remettre ces prix aux familles de ces deux professionnels.

3) De demander au Directeur général de s'efforcer d'obtenir et d'encourager, avec l'appui des membres de la Commission des distinctions honorifiques, un plus grand nombre de candidatures pour la prochaine attribution des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural.

4) De proposer au Conseil de créer le Prix au jeune entrepreneur agricole.

- 5) La Commission donne acte du fait que le Représentant du Chili s'est abstenu de participer aux discussions et au vote dans les cas où des personnes ou des institutions chiliennes étaient candidates aux prix interaméricains.
- 6) De remercier Messieurs Fernando del Risco et Guillermo Toro, fonctionnaires de l'IICA ainsi que Monsieur William Berenson, Conseiller juridique de l'Institut, pour la collaboration qu'ils ont lui ont apportée.